

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du mercredi 5 décembre 2012 après-midi

11 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'augmentation spectaculaire de la consommation des antipsychotiques par des enfants" (n° 14032)

11.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, le nombre de mineurs d'âge qui consomment des antipsychotiques a augmenté de 25 % en une année, passant de 11 008 à 13 963, d'après des chiffres de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), publiés en juillet dans *De Morgen*.

La consommation est particulièrement importante chez les jeunes de 12 à 15 ans, avec 5 334 patients. On dénombre également 4 818 consommateurs chez les enfants âgés de 6 à 11 ans. D'après le professeur Geert Dom, président de l'Association pour la psychiatrie, il s'agit d'une "augmentation importante et dangereuse".

Madame la ministre, pouvez-vous nous confirmer ces chiffres?

Disposez-vous d'autres indicateurs permettant de les nuancer par type de troubles (schizophréniques et bipolaires, mais aussi autres types de psychoses)?

Quelle est l'interprétation de votre département et des professionnels de la santé mentale de l'évolution de ce phénomène?

Votre département envisage-t-il d'entamer des études sur les risques à court et long terme sur la santé de ces enfants?

Observe-t-on le même phénomène dans les pays limitrophes?

Face à ces chiffres inquiétants, quelles sont les pistes étudiées en vue d'une réduction de la consommation des antipsychotiques par les enfants?

11.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Monsieur le président, madame la députée, je dois vous dire que je ne confirme pas les données que vous rapportez, car la comparaison établie par *De Morgen* des données INAMI était erronée. Les chiffres fournis pour 2010 concernaient le nombre de jeunes patients prenant un des quatre antipsychotiques les plus prescrits, tandis que ceux de 2011 portaient sur l'ensemble des vingt-cinq antipsychotiques remboursés. Dans ce dernier cas, le nombre de patients de moins de 18 ans est passé de 13 710 en 2010 à 13 963 en 2011, ce qui représente une augmentation de 1,8 %.

Je ne dispose pas d'indicateurs permettant de connaître les raisons pour lesquelles ces médicaments sont prescrits par l'INAMI. En revanche, il ressort de l'enquête de santé 2008 menée par l'Institut de Santé publique que 0,2 % de la population entre zéro et quatorze ans prennent un antipsychotique – indicateur inférieur à la prévalence des troubles traités par ces médicaments dans cette tranche de la population.

La consommation d'antipsychotiques par des mineurs ne peut donc pas être réellement qualifiée de problématique. Néanmoins, l'Agence fédérale des Médicaments a décidé de revoir les notices de ces produits. En effet, trois incertitudes sont à constater: les doses maximales recommandées chez les enfants, la pharmacocinétique des antipsychotiques et leur sécurité. L'objectif de cette révision est de garantir une consommation sûre chez les enfants. Elle est effectuée par les cliniciens et les pharmacologues travaillant à l'Agence en collaboration avec deux pédiatres et deux pédopsychiatres. Certaines études pharmacocinétiques seront exigées de l'industrie pharmaceutique pour pouvoir avertir des

dangers potentiels en cas d'interaction.

La question de la consommation des antipsychotiques par des mineurs fait partie des thèmes qui seront abordés par la plate-forme scientifique "Psychotrope", qui existe depuis juin 2002 et qui a été conçue sur le modèle de celle qui s'occupe des antibiotiques et est destinée à informer les professionnels et le grand public en vue de diminuer la consommation de ces produits.

11.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je suis heureuse de vous entendre, d'autant plus que les chiffres que je mentionnais étaient très inquiétants. Comme vous l'avez dit, un travail d'information et de révision des notices est fourni.

Les parents qui accompagnent leurs enfants à une consultation font évidemment confiance au pédiatre qui prescrit ces médicaments. J'ai compris que vous alliez travailler avec les professionnels de la santé afin d'améliorer le traitement de ces pathologies.

L'incident est clos.